



Généralités cursus 2022 du BPJEPS

1. **Conditions d'entrée au BPJEPS parachutisme**
2. **Inscription aux Tests Techniques et de Sécurité 2021** + préinscription au BPJEPS 2022 : entre le 15 juin et le 30 juin 2021 (créneau de rigueur : nombre de places limité).
3. **Session de Tests Techniques et de Sécurité 2021**: Pôle France parachutisme (05130 Tallard) semaine du 6 septembre 2021.
4. **Inscription à la formation BPJEPS 2022** : envoi du dossier d'inscription à l'organisme de formation (CREPS PACA) entre le 13 et le 24 septembre 2021 (créneau de rigueur : nombre de places limité).
5. **Sélection des candidats par l'organisme de formation** (CREPS PACA) : semaine du 4 octobre 2021 (voir ci-dessous les modalités « Conditions d'entrée en formation »)

Mise en place du Parcours Individualisé de Formation (P.I.F) en fonction des éventuels allègements de formation et de certification à l'issue de la sélection.

6. **Début de formation** : 7 février 2022 / Fin de formation : octobre 2022
« 5 séquences de formation » en alternance (centre de formation + entreprise) et « 2 moments de certification » reprenant les 4 Unités Capitalisable (4 UC).
-

Conditions d'entrée en formation au BPJEPS parachutisme

Elle est conditionnée par deux étapes successives et distinctes :

- a. **La vérification des exigences préalables à l'entrée en formation** a pour objet de s'assurer que le candidat possède le niveau technique et l'expérience pratique suffisante pour entrer en formation.
L'attestation d'expérience de trois années continues de pratique et du nombre de sauts, ainsi que l'attestation de réussite ou de dispense aux tests techniques et de sécurité (semaine du 6 septembre 2021) sont délivrées par le directeur technique national du parachutisme. Cette attestation est valable 24 mois et ouvre le droit aux stagiaires de s'inscrire en formation.

- b. **La sélection des candidats** (semaine du 4 octobre 2021) effectuée par l'organisme de formation (CREPS PACA) est réalisée sur la base :
1. des résultats issus des tests techniques et de sécurité (*voir annexe 1*)
 2. de la réussite des tests physiques (*voir annexe 2*)
 3. d'un entretien visant à vérifier la faisabilité du projet de formation et les motivations du candidat pour le métier d'éducateur sportif.

Pour accéder aux tests physiques (point 2) il faut avoir réussi les tests techniques et de sécurité (point 1).

Pour accéder à l'entretien (point 3) il faut avoir réussi les tests physiques (point 2).

Le positionnement à l'entrée en formation

Le candidat qui satisfait aux exigences préalables à l'entrée en formation et à la sélection déterminée par l'opérateur de formation fait l'objet d'un positionnement à l'entrée en formation.

L'objectif du positionnement est d'analyser plus finement sa situation avant son entrée effective en formation, de vérifier ses acquis actuels pour déterminer le chemin à parcourir. Ce positionnement conduit à l'élaboration d'un parcours individualisé de formation (P.I.F).

Une phase d'identification des compétences déjà acquises par les candidats en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (P.I.F) permet éventuellement au stagiaire un allègement de tout ou partie des séquences de la formation. Après acceptation par le stagiaire, l'allègement de formation, intégré dans le livret de formation, fait l'objet d'un contrat de formation.

Le cursus de formation

Il respecte le principe de l'alternance sous tutorat pédagogique. Autrement dit la formation se déroule dans plusieurs lieux distincts : l'organisme de formation et la structure d'accueil du stagiaire (*voir annexe 3*).

La mise en œuvre d'une pédagogie de l'alternance réclame une liaison très étroite entre l'organisme de formation et ses formateurs, la structure d'accueil, le tuteur et le stagiaire. Dans ce contexte, la structure d'accueil est, comme le centre de formation, l'un des lieux ressources de la construction des compétences du stagiaire.

Il est impératif pour le candidat de s'assurer qu'en cas de sélection, le responsable de l'école (président, gérant) et le directeur technique seront en mesure d'accueillir le stagiaire dans les meilleures conditions de formation (courrier d'engagement requis).

Les deux épreuves certificatives (UC1&2 et UC3&4)

Elles sont évaluées par la DRJSCS PACA, le jury pouvant, soit certifier par lui-même, soit déléguer à l'organisme de formation en désignant éventuellement un observateur.

Deux blocs de certification visant à évaluer les 4 UC seront répartis d'avril à septembre 2022.

Dans les grilles de certification des UC, certains items sont considérés comme incontournables car appartenant au cœur de métier sur les thématiques de la sécurité.

Si le candidat échoue à une ou plusieurs des 4 UC, il a la possibilité de repasser une seule fois la même épreuve.

Déclinaison des 4 UC du BP parachutisme

UC transversales :

UC1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

UC « parachutisme » :

UC3 : conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ du parachutisme.

UC d'options :

UC4 - A : mobiliser les techniques de la mention parachutisme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option traditionnelle.

UC4 - B : mobiliser les techniques de la mention parachutisme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option progression accompagnée en chute.

UC4 - C : mobiliser les techniques de la mention parachutisme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option tandem.

Dispenses et équivalences

(ref: annexe VI de l'arrêté du 27 février 2017 portant création de la mention « parachutisme » du BPJEPS spécialité « éducateur sportif »)

	UC1	UC2	UC3	UC4
Moniteur Fédéral méthode traditionnelle depuis 2014 et justifier avoir effectué la formation portant sur les réglementations du sport et de la FFP dispensée par l'organisme de formation.	Acquis	Non acquis	Acquis	Acquis dans l'option A « méthode traditionnelle »
Moniteur Fédéral méthode progression accompagnée en chute depuis 2014 et justifier avoir effectué la formation portant sur les réglementations du sport et de la FFP dispensée par l'organisme de formation.	Acquis	Non acquis	Acquis	Acquis dans l'option B « progression accompagnée en chute »
Parachutiste professionnel depuis plus d'un an et 100 sauts biplace et justifier avoir effectué la formation portant sur les réglementations du sport et de la FFP dispensée par l'organisme de formation.	Acquis	Acquis	Non acquis	Acquis dans l'option C « saut en tandem »
Instructeur parachutiste professionnel depuis plus d'un an et 100 sauts biplace et justifier avoir effectué la formation portant sur les réglementations du sport et de la FFP dispensée par l'organisme de formation.	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis dans l'option C « saut en tandem »

ANNEXE 1



NOTE D'INFORMATION POUR LES CANDIDATS AU TESTS TECHNIQUES et de SECURITE du BPJEPS

(ref: annexe IV de l'arrêté du 27 février 2017 portant création de la mention « parachutisme » du BPJEPS spécialité « éducateur sportif »)

Dates : semaine du 6 septembre 2021

Lieu : France Parachutisme – Aéroport – 05130 Tallard

Documents à apporter :

- Licence et assurance 2021.
- Carnet de sauts **soigneusement rempli et visé** par un Directeur Technique.
- Parachutes et **documents** des parachutes.
- Votre convocation.

Déroulement :

Les tests techniques et de sécurité permettant de s'inscrire au cycle de formation du BPJEPS demandent un bon niveau technique.

Il est fortement recommandé aux candidats de s'entraîner assidument pour les différentes épreuves.

Les tests se déroulent en deux séquences consécutives décrites ci-après.

PREMIERE SEQUENCE

Elle comprend trois épreuves :

1. Une épreuve écrite d'une durée de 1 heure portant sur les notions minimales nécessaires à la pratique autonome du parachutisme. Les connaissances seront évaluées, sur la base du brevet C en Altimétrie, Aérodynamique, Météorologie, Matériel (parachutes et déclencheurs), Technique de saut, Réglementation fédérale, etc...

2. Une épreuve de démêlage pliage et contrôle d'un parachute.

Au cours de cette épreuve d'une durée de 45 minutes maximum les candidats devront démontrer leurs capacités à :

- Démêler une voilure principale.
- Effectuer une démonstration de pliage.
- Contrôler l'équipement.

3. Une épreuve composée de trois sauts permettant de vérifier les capacités du candidat à se poser en sécurité dans une zone délimitée.

Le candidat devra se munir de ses parachutes et des documents de parachutes

Les trois sauts se feront avec une « grande voilure école rapide » avec une charge alaire imposée comme suit :

ANNEXE 1

Masse du parachutiste, habillé pour le saut, et sans parachute,

- < 70 Kg Voile de 230 pieds carrés minimum
- > 70 kg et < 83 kg Voile de 260 pieds carrés minimum
- > 83 kg Voile de 290 pieds carrés minimum

➤ Conditions communes aux trois sauts :

- Sauts à partir d'une hauteur comprise entre 1000 et 1200 mètres ;
- Atterrissage dans une zone de dimensions 75 x 25 mètres.

➤ Conditions propres à chacun des trois sauts :

Premier saut :

- Circuit démonstratif en fonction du vent, effectué bras hauts ou très légèrement freiné ;
- Arrondi démonstratif.

Deuxième saut :

- Circuit démonstratif en fonction du vent, effectué autour de 50 % de frein ;
- Relâchement du freinage à une hauteur suffisante ;
- Arrondi démonstratif.

Troisième saut :

- Positionnement volontaire trop près (plan trop fort) et trop haut (entre 250 et 300 mètres) ;
 - Rattrapage du plan par dérapage, principalement par relâchement de la commande extérieure, ou réalisation d'une approche en S en fonction du vent ;
 - Relâchement du freinage à une hauteur suffisante ;
 - Arrondi démonstratif.
- Les candidats seront évalués sur les critères suivants :
- Hauteur d'ouverture cohérente avec :
 - celles des autres parachutistes du passage.
 - l'ordre de posé.
 - Etagement en fonction des autres parachutistes du passage.
 - Evolutions dans une zone d'évolution correspondant aux vents en altitude.
 - Intégration dans un circuit d'atterrissage structuré.
 - Respect du circuit (en U ou en S suivant le vent) en régulant, par un freinage approprié, la vitesse et la pente.
 - Atterrissage « démonstratif » dans la zone délimitée.
 - Maîtrise de la sécurité envers soi et envers les autres.
 - Le cas échéant, capacités à relater et à justifier les manœuvres effectuées et à répondre aux questions des évaluateurs.

Les candidats devront obtenir pour chacune de ces trois épreuves une note supérieure à 10/20 dite « d'écrit », de « matériel » et « technique sous voile » conditionnant l'accès à la deuxième séquence.

ANNEXE 1

DEUXIEME SEQUENCE (par option)

Cette partie vise à contrôler les compétences techniques en chute des candidats, en fonction de(s) l'option (s) envisagées : PAC / Tandem / Traditionnelle

Pour l'option « PROGRESSION ACCOMPAGNEE EN CHUTE », réaliser une série d'exercices visant à vérifier en trois sauts minimum et quatre sauts maximum les compétences du candidat à :

- stabiliser les sorties d'avion à deux
- voler au contact devant le testeur dans des plages de vitesse de chute lentes et rapides
- stabiliser le testeur en vol ;
- communiquer en vol ;
- avoir conscience à tout moment de la hauteur et signifier la hauteur de fin de saut.

Le candidat devra obtenir une note de 10/20 minimum. Cette note sera dite de « technique en chute PAC»

Pour l'option « SAUTS EN TANDEM », réaliser en chute une série d'exercices visant à vérifier en trois sauts minimum (quatre sauts maximum) les compétences du candidat à :

1. être capable de réaliser à partir d'une position face au sol, un enchaînement imposé de figures dans un temps imparti.

- Le saut s'effectuera à partir d'une hauteur de 2500 mètres minimum et consistera en un enchaînement des 6 figures de base (tours, tonneaux, loopings) ; l'ordre est au choix du candidat qui l'annoncera préalablement au décollage.
- Le candidat prendra un axe de référence pour tout l'enchaînement. Cet axe ne devra en aucun cas être pris en référence au vidéoman chute.
- L'assiette est définie par la droite « épaules-bassin » et doit être parallèle au sol.

Pénalités pour les figures (roulis, tangage, lacet)

- De 0° à 30° : rien
- De 30° à 45° : Une seconde
- Plus de 45° : échec

Le barème est le suivant (10/20 minimum pour valider le saut) :

- De 14" à moins de 15" : 10/20
- De 13" à moins de 14" : 11/20
- De 12" à moins de 13" : 12/20
- De 11" à moins de 12" : 13/20
- De 10" à moins de 11" : 14/20
- De 9,5" à moins de 10" : 15/20
- De 9" à moins de 9,5" : 16/20
- De 8,5" à moins de 9" : 17/20
- De 8" à moins de 8,5" : 18/20
- De 7,5" à moins de 8" : 19/20
- Moins de 7,5" : 20/20

2. être capable de réaliser à partir d'une position dos au sol, un enchaînement imposé de figures dans un temps imparti.

- Le saut s'effectuera à partir d'une hauteur de 2500 mètres minimum. Il consistera en un enchaînement de 4 figures parmi les 6 figures de base (tours, tonneaux, loopings) et comprendra au minimum un tour, un tonneau, un looping. L'ordre des figures est au choix du candidat, qui l'annoncera préalablement au décollage.
- Le candidat prendra un axe de référence pour tout l'enchaînement. Cet axe ne devra en aucun cas être pris en référence au vidéoman chute.
- L'assiette est définie par la droite « épaules-bassin » et doit être parallèle au sol.

Pénalités et barème identiques au saut de figures face au sol.

ANNEXE 1

3. dans le même saut être capable de rejoindre, puis, de contourner un testeur dans un temps imparti.

- Cet exercice est réalisé avec un testeur à partir d'une hauteur de 3000 mètres minimum.
- Le candidat sort de l'avion deux secondes minimum après le testeur.
- Une sortie avant deux secondes entraîne la non réussite au test.
- Le candidat doit apponter de face le plus rapidement et le plus proprement possible.
- Le candidat, ensuite, doit alterner un tour de chaque côté du testeur en effectuant des prises simultanées aux membres inférieurs puis supérieurs. Le chronomètre démarre au lâcher des prises et s'arrête lorsque les prises de face à l'issue des deux tours sont réalisées.
- Le testeur doit conserver l'axe et le taux de chute pendant la durée du saut.
- Le candidat doit assurer la séparation à une hauteur de 1200 mètres minimum.

➤ Le barème est le suivant :

- Pour le « rattrapage », le temps maximum autorisé entre la sortie de l'avion par le candidat et l'appontage est de 20 secondes. Un temps supérieur entraîne l'échec au test.
- Pour les tours autour du testeur :
 - De 13,5" à moins de 14" : 10/20
 - De 13" à moins de 13,5" : 11/20
 - De 12,5" à moins de 13" : 12/20
 - De 12" à moins de 12,5" : 13/20
 - De 11,5" à moins de 12" : 14/20
 - De 11" à moins de 11,5" : 15/20
 - De 10,5" à moins de 11" : 16/20
 - De 10" à moins de 10,5" : 17/20
 - De 9,5" à moins de 10" : 18/20
 - De 9" à moins de 9,5" : 19/20
 - Moins de 9" : 20/20

Le candidat devra obtenir 10/20 minimum à chaque exercice. Il dispose de quatre essais pour réaliser l'ensemble de ces trois exercices.

Le candidat obtiendra une note résultant de la moyenne des trois exercices, dite de « technique en chute en tandem » (les candidats ayant satisfait aux exigences préalables de l'option « progression accompagnée en chute » sont dispensés de ces exercices).

Pour l'option « méthode traditionnelle », réaliser en chute une série d'exercices visant à vérifier en deux sauts minimum (trois sauts maximum) les compétences du candidat à :

1. être capable de réaliser à partir d'une position face au sol, un enchaînement imposé de figures dans un temps imparti.
2. dans le même saut être capable de rejoindre, puis, de contourner un testeur dans un temps imparti.

Les modalités, pénalités et barèmes sont identiques à ceux de l'option tandem.

Le candidat devra obtenir 10/20 minimum à chaque exercice. Il dispose de trois essais pour réaliser l'ensemble de ces deux exercices.

Le candidat obtiendra une note résultant de la moyenne des deux exercices dite de « technique en chute Méthode traditionnelle » (les candidats ayant satisfait aux exigences préalables de l'option « tandem » ou « progression accompagnée en chute » sont dispensés de ces exercices).

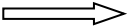
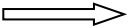
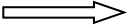
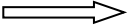

La note finale du test sera calculée de la manière suivante :

Notes « écrit + matériel + technique sous voileure + technique en chute (par option) » / 4 = N/20 (par option).

ANNEXE 1

DISPENSES ET EQUIVALENCES

(ref : annexe VI de l'arrêté du 27 février 2017 portant création de la mention « parachutisme » du BPJEPS spécialité « éducateur sportif »)

Pour le titulaire de la qualification ↓	Tests techniques et de sécurité préalables à l'entrée en formation (TTS) ↓
Moniteur Fédéral méthode traditionnelle depuis 2014 	Epreuve « écrite » & épreuve pratique « Matériel » : DISPENSE Epreuve « Pilotage » : DISPENSE Epreuve en vol « option PAC » : NON Epreuve en vol « option Tandem » : NON Epreuve en vol « option Traditionnelle » : DISPENSE
Moniteur Fédéral méthode progression accompagnée en chute depuis 2014 	Epreuve « écrite » & épreuve pratique « Matériel » : DISPENSE Epreuve « Pilotage » : DISPENSE Epreuve en vol « option PAC » : DISPENSE Epreuve en vol « option Tandem » : DISPENSE Epreuve en vol « option Traditionnelle » : DISPENSE
Parachutiste professionnel depuis plus d'un an et 100 sauts biplace 	Epreuve « écrite » & épreuve pratique « Matériel » : DISPENSE Epreuve « Pilotage » : DISPENSE Epreuve en vol « option PAC » : NON Epreuve en vol « option Tandem » : DISPENSE Epreuve en vol « option Traditionnelle » : DISPENSE
Instructeur parachutiste professionnel depuis plus d'un an et 100 sauts biplace 	Epreuve « écrite » & épreuve pratique « Matériel » : DISPENSE Epreuve « Pilotage » : DISPENSE Epreuve en vol « option PAC » : NON Epreuve en vol « option Tandem » : DISPENSE Epreuve en vol « option Traditionnelle » : DISPENSE
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste ministérielle de haut niveau en parachutisme 	Epreuve « écrite » & épreuve pratique « Matériel » : DISPENSE Epreuve « Pilotage » : DISPENSE Epreuve en vol « option PAC » : NON Epreuve en vol « option Tandem » : NON Epreuve en vol « option Traditionnelle » : DISPENSE

Demande d'attestation de dispenses : frank.mahut@orange.fr

- **Pour les MF**, fournir la copie du diplôme
- **Pour les parachutistes professionnels**, fournir :
 - Une copie intégrale des pages écrites de la licence de parachutiste professionnel mentionnant les qualifications (*biplace et/ou instructeur*).
 - Une copie de la page du carnet de saut arrêté sur l'honneur par le navigant précisant l'expérience en sauts en tandem.
 - Une attestation sur l'honneur d'expérience de la réalisation d'au moins 100 sauts en tandem.

Tests physiques de sélection BPJEPS parachutisme

Pour tous les candidats sauf ceux déjà diplômés BEES / BPJEPS parachutisme ou déjà en formation BPJEPS en 2021 ainsi que les titulaires du CQP Moniteur soufflerie à partir de 2016.

Semaine du 4 octobre 2021 au CREPS PACA site Aix-en-Provence

- Les tests physiques ont pour objectif de vérifier les aptitudes sportives des candidats pour pouvoir exercer le métier de moniteur de parachutisme.
- Ces tests sont composés de 4 épreuves. L'ordre des épreuves n'est pas défini. Il faut réussir les 4 épreuves pour valider les tests physiques de sélection. La réussite des tests physiques est valable 2 ans.

- Test n°1 : Luc Léger

- C'est un test de course navette réalisé entre deux plots espacés de 20 mètres dont le but est de courir en s'adaptant à un rythme qui accélère. Le candidat doit atteindre le plot suivant à chaque signal sonore. Toutes les minutes, la vitesse de franchissement augmente de 0.5 km/h.

Pour valider le test :

- Les femmes doivent atteindre le palier 7 (effectuer le palier 6 au complet).
- Les hommes doivent atteindre le palier 8 (effectuer le palier 7 au complet) ;

Temps en min	Palier	Km/h
0	1	8
1	2	8.5
2	3	9
3	4	9.5
4	5	10
5	6	10.5
6	7	11
7	8	11.5
8	9	12
9	10	12.5
10	11	13
11	12	13.5
12	13	14

Annexe 2

- Test n°2 : Tractions barre

- Les femmes doivent effectuer 3 tractions avec mains en supination ou en pronation (au choix de la candidate) en amenant le menton au niveau de la barre.
- Les hommes doivent effectuer 5 tractions avec mains en supination ou en pronation (au choix du candidat) en amenant le menton au niveau de la barre.

- Test n°3 : Pompes

- Les femmes doivent réaliser 25 demi-pompes (genoux en appui sol) en 40 secondes.
- Les hommes doivent réaliser 25 pompes en 40 secondes.

- Test n°4 : Gainage


- Les femmes doivent tenir 1 minute le corps tendu en appui sur les coudes face au sol.
- Les hommes doivent tenir 2 minutes le corps tendu en appui sur les coudes face au sol.


RÉSUMÉ du CONTENU des SÉQUENCES de FORMATION

Répartition horaire pour une formation complète dans les trois options sans allègement

- × 596 heures en centre de formation
- × 245 heures en entreprise

 En organisme de formation (OF) Pôle France (Gap Tallard)

 En organisme de formation délocalisé (écoles de parachutisme)

 En entreprise (écoles de parachutisme)

Séquence 1 : Réglementation et environnement de l'encadrement sportif

Objectifs	Contenus	Lien avec les	
		UC	Certif.
S'approprier les connaissances législatives et réglementaires liées à la pratique professionnelle	× Les principes généraux	UC 3 UC 4	C1
	× La responsabilité		
	× Les statuts possibles et les obligations du moniteur professionnel		
	× Les règles techniques de l'activité (Code du sport et fédérales)		
	× Les fondamentaux de la réglementation aérienne		
	× Les établissements d'APS		
	× La FFP		
	× Sensibilisation et prévention des violences et des discriminations dans la pratique sportive		

Séquence 1 : Matériel de saut

Objectifs	Contenus	Lien avec les	
		UC	Certif.
Le matériel de saut	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Conception des parachutes. ✗ Principe de fonctionnement du parachute principale et secours. ✗ Limites d'utilisation. ✗ Les matériaux (composants). ✗ Les déclencheurs de sécurité. ✗ Le système trois anneaux. ✗ Les connexions voiles/harnais. ✗ Les LOR et autres Steven. ✗ Les systèmes d'ouverture 	UC 3 UC 4	C1
	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Les circulaires de sécurité, bulletins de service constructeurs, consignes de navigabilité. ✗ La terminologie. ✗ La réglementation. 	UC 3 UC 4	C1
	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Identification des différents types de parachutes. ✗ Les fabricants. ✗ Les manuels d'utilisation. ✗ Gestion du parc parachutes. ✗ Organisation de la salle de pliage. ✗ Montage-démontage de voilure. ✗ Contrôle de vétusté. ✗ Opération d'entretien courant (périodique ou non) sur le parachute principal. ✗ Démêlage. ✗ Pliage et conditionnement. ✗ Contrôle de « navigabilité » et de vétusté. 	UC 3 UC 4	C1
	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Vérification d'embarquement. ✗ Vérification à bord de l'aéronef. ✗ Contrôle fonctionnel à l'ouverture et en vol. ✗ Méthodes de pliage ✗ Vérification de pliage 	UC 3 UC 4	C1

Séquence 1 : Météorologie / Altimétrie / Mécanique de vol

Physiologie

Objectifs	Contenus	Lien avec les	
		UC	Certif.
S'approprier les connaissances théoriques liées à la sécurité dans la pratique	<ul style="list-style-type: none"> × Météorologie × Aérologie × Altimétrie × Aérodynamique × Mécanique de vol 	UC 3 UC 4	C1
S'approprier les connaissances théoriques liées à la sécurité dans la pratique	<ul style="list-style-type: none"> × Physiologie (hypoxie-stress-froid) × préparation physique du moniteur × alimentation, hydratation × traumatologie 	UC 3 UC 4	C1

Séquence 1 : Technique et Pédagogie

Objectifs	Contenus	Lien avec les	
		UC	Certif.
Notions générale sur l'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Mécanisme de l'apprentissage ; ✗ Communication ; ✗ Pédagogie ; 	UC 3	C1
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Enseigner dans le parachutisme : enjeux ; ✗ Contenu détaillé des différents chapitres de la formation au premier saut. Approche technique et pédagogique. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accueil ✓ cours matériel ✓ sortie d'avion ✓ chute libre ✓ conduite sous voile ✓ incidents ✓ procédure de secours ✓ contrôle des connaissances. ✗ Réalisation de fiches formation (1^{er} saut, conduite de progression en chute et sous voile, etc.) ✗ Les brevets en chute : stabilité, orientations, remise face sol, ouverture, notion du temps. ✗ Les brevets sous voile : pilotage, exploration du fonctionnement de la voile ; en virage bras haut, en virage demi frein, technique d'arrondi. ✗ Le carnet de progression. 	UC 3	C1
Le largage	<ul style="list-style-type: none"> ✗ les acteurs ✗ les paramètres ✗ L'évacuation d'urgence. 	UC 3	C1
L'aéronef	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Motorisations ✗ Cellules ✗ Tableau de bord ✗ masse / centrage. 	UC 3	C1

Séquence 1 : Méthodologie de dossier

Objectifs	Contenus	Lien avec les	
		UC	Certif.
S'approprier les connaissances permettant la réalisation d'un projet	<p>✖ Présentation d'un dossier dont le thème est validé par l'OF</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Vous êtes en charge d'animer un stage d'une semaine destiné à des brevets B2 débutant. ➤ Vous êtes en charge d'animer un stage d'une semaine destiné au pilotage sous voile. ➤ Vous êtes en charge d'animer un stage d'une semaine destiné à l'apprentissage du brevet B. 	UC 1 UC 2	C2

Séquence 2 : S'approprier les outils permettant une action éducative et d'animation en entreprise

Objectifs	Contenus	Lien avec les	
		UC	Certif.
Mettre en pratique en entreprise les éléments de la séquence 1	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Les déclencheurs de sécurité. ✗ Les circulaires de sécurité, bulletins de service constructeurs, consignes de navigabilité. ✗ Identification des différents types de parachutes. ✗ Les fabricants. ✗ Les manuels d'utilisation. ✗ Gestion du parc parachutes. ✗ Organisation de la salle de pliage. ✗ Montage-démontage de voileure. ✗ Opération d'entretien courant (périodique ou non) sur le parachute principal. ✗ Démêlage. ✗ Pliage et conditionnement. ✗ Contrôle de « navigabilité » et de vétusté. ✗ Méthodes de pliage. ✗ Vérification de pliage. 	UC 3 UC 4	C1
Participer au fonctionnement de la structure	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Repérer les problèmes rencontrés par la structure et décrire les solutions mises en place. ✗ Licence. ✗ FIR. ✗ Réservation. ✗ Participer aux réunions moniteurs/Directeur Technique 	UC 1 UC 2	C2
Élaborer un dossier	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Élaboration du dossier lié au projet 	UC 1 UC 2	C2

Séquence 3 TRAD : Préparer une action éducative et d'animation en « méthode traditionnelle »

Objectifs	Contenus	Lien avec les	
		UC	Certif.
Être capable de maîtriser les techniques nécessaires à la mise en œuvre d'une d'action éducative dans la option méthode traditionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ✗ La sortie d'avion en ouverture automatique. ✗ La progression sous voile. ✗ Incidents et remèdes en OA ✗ Le suivi des sauts en OA ✗ La poignée témoin. ✗ La position de chute. ✗ Le premier commandé. ✗ Les chutes libres prolongées. ✗ La lecture de l'altimètre en chute. ✗ Le largage d'élèves en ouverture automatique. ✗ Le matériel spécifique au saut en ouverture automatique. ✗ Exercice de saut en ouverture 	UC 4a	C1

Séquence 3 PAC : Préparer une action éducative et d'animation en « méthode progression accompagnée en chute »

Objectifs	Contenus	Lien avec les	
		UC	Certif.
Renforcer les techniques de vol du stagiaire dans l'exercice de la PAC	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Sortie d'avion à deux moniteurs. ✗ Sortie d'avion accrochée à 1 moniteur. ✗ Maintien d'une position instable. ✗ Vol dans les plages de vitesse importante ✗ Communication en chute. ✗ Gestion de la hauteur pendant le saut. ✗ Intervention ou non en fonction de la stabilité du formateur. 	UC 4b	C1
Apprendre à analyser une position de chute afin d'apporter des solutions techniques.	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Cohérence des exercices demandés en fonction de la position et des événements pendant les sauts. ✗ Analyse de la position avec le support vidéo après les sauts. ✗ Identification des erreurs techniques pendant les sauts et après les sauts dans le but d'apporter des corrections et des solutions appropriées. 		

Séquence 3 TDM : Préparer une action éducative et d'animation en « méthode tandem »

Objectifs	Contenus	Lien avec les	
		UC	Certif.
S'approprier les techniques nécessaires à la mise en œuvre d'une action éducative dans la option saut en tandem <u>au sol</u>	<ul style="list-style-type: none"> × Utilisation des matériels × Formations des débutants × Travail à bord de différents aéronefs × Les sorties d'aéronefs × La chute libre 	UC 4c	C1
Être capable de maîtriser les techniques nécessaires à la mise en œuvre d'une action éducative dans la option saut en tandem <u>en vol</u>	<ul style="list-style-type: none"> × l'ouverture, la conduite sous voile et l'atterrissage × les incidents et les remèdes × les procédures de secours × Les relations avec les autres parachutistes du décollage à l'atterrissage 		



Les formateurs peuvent arrêter la formation à tout moment s'ils jugent que la sécurité du couple tandem est insuffisamment maîtrisée.

Séquence 4 : Encadrer (avec un formateur /tuteur) un groupe dans le cadre une action éducative ou d'animation

Objectifs	Contenus	Lien avec les	
		UC	Certif.
Conduire une action éducative dans la ou les option(s)	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Formation aux 1^{ers} sauts ✗ Conduite des progressions au sol, en chute et sous voile. ✗ Utilisation des différents outils pédagogique (agrès, radio, vidéo chute) ✗ Encadrement en vol et en chute dans la option ✗ Vérification à l'embarquement et dans l'avion ✗ Encadrement dans la salle de pliage (enseignement et vérifications) 	UC 3 UC 4	C1
Mobiliser des connaissances liées à la sécurité dans la pratique	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Applications des apports théoriques dans les domaines de : <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'aérologie ; ✓ la météorologie ; ✓ la mécanique du vol ; ✓ le pilotage des voilures. 	UC 3 UC 4	C1
Préparer le matériel et les outils pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Approfondissement des connaissances sur l'utilisation du matériel (parachutes et déclencheurs) ✗ Montage de voileure ✗ Contrôle de navigabilité et de vétusté ✗ Démêlage / Pliage 	UC 3 UC 4	C1

Séquence 5 : Animer, enseigner et encadrer en autonomie sous tutorat (travail en entreprise).

Mise en situation professionnelle.

Objectifs	Contenus	Lien avec les	
		UC	Certif.
Préparation à la certification n°2	<ul style="list-style-type: none"> * Finalisation du dossier relatif aux UC 1 & 2 	UC 1 UC 2	C2

Objectifs	Contenus
Approfondissement et encadrement dans le cadre de l'action éducative	
Approfondissement et encadrement dans le cadre de l'action éducative dans la ou les options	<ul style="list-style-type: none"> * Formation aux 1ers sauts * Conduite des progressions au sol, en chute et sous voile. * Utilisation des différents outils pédagogique (agrès, radio, vidéo chute)
	<ul style="list-style-type: none"> * Encadrement en vol et en chute dans la option * Vérification à l'embarquement et dans l'avion * Encadrement dans la salle de pliage (enseignement et vérifications)
	<ul style="list-style-type: none"> * Applications des apports théoriques dans les domaines de : <ul style="list-style-type: none"> ➤ La réglementation. ➤ la météorologie et l'aérodynamique. ➤ la mécanique du vol. * Le pilotage des voilures. * Montage de voile * Contrôle de navigabilité et de vétusté * Démêlage / Pliage